

NOUVEAU REGARD SURL'ÉGLISE PAROISSIALE N.D .DE DOUCH

(Commune de Rosis)

par
Gilbert MASSOL* et Jean Pierre ROUANET**

Compte tenu de l'élégance discrète du clocher-porche (XII^e s.) de l'église N.D. de Douch, nous pensons que la réalisation de quelques légers travaux pourrait être envisagée pour assurer le dégagement du portail d'entrée du sanctuaire dont la vision est fâcheusement masquée par un avant-corps moderne disgracieux, et un contrefort sans emploi. Cet ouvrage, de la sorte, retrouverait son aspect primitif.

Cela impliquerait, en premier lieu, la disparition de l'avant-corps en appentis anachronique et dénaturant, placé devant le portail alors qu'il existe un porche (voûté) à l'intérieur du clocher ! Ce porche, à la demande des habitants, avait été fermé par une grille en 1963, pour permettre d'aérer la chapelle, très humide, sans que ne soient courus des risques de déprédation. Peut-être celle-ci pourrait-elle être déplacée et fixée devant la porte d'entrée de la nef afin que les fidèles puissent, éventuellement, se protéger des intempéries ? A moins que l'on préfère laisser la grille en place et remettre une clé aux quelques familles de l'endroit, ce qui paraîtrait être la meilleure solution, car le porche donne directement accès au presbytère, ainsi qu'au clocher par l'entremise d'une trappe ouverte dans la voûte.

Quel que soit le choix adopté, il conviendrait :

-soit de surélever le sol du porche placé en contrebas du seuil du portail (et du niveau du parvis) de 0,27m environ, pour éviter que les eaux de pluie ne pénètrent à l'intérieur du porche par ruissellement, raison pour laquelle, sans doute, un auvent avait été construit.

-soit d'abaisser de 0,27m. le niveau du parvis, de placer une grille d'égout devant le seuil du portail d'entrée, qui recevrait les eaux de ruissellement et, à l'aide d'une canalisation, les évacuerait dans le ruisseau de Rousselle qui coule juste derrière l'église.

Quant au contrefort - très volumineux - sa fonction n'apparaît pas clairement puisque le bâtiment ne possède pas d'arc diaphragme qu'il pourrait épauler. Aussi, devons-nous penser que cette structure était destinée à contrebuter le mur gouttereau, plus élevé à l'origine (avant l'incendie de 1943) d'environ un mètre, qui s'accroche à la façade Sud du clocher et non pas au mur pignon / refend, lui-même fixé à la façade Ouest de cette même construction. Mur pignon / refend et mur gouttereau, par conséquent, ne sont pas liés, d'où la mise en place du contrefort dans le but de consolider cette façade "mal accrochée". La hauteur de celui-ci n'a pas été modifiée après l'abaissement du mur gouttereau. Nous pouvons donc estimer que le contrefort a perdu sa raison d'exister et que sa partie inférieure, sans porter préjudice à la solidité de la construction (le mur de façade a 0,70m d'épaisseur), pourrait être alignée sur le fruit du contremur en talus (hauteur: 3m, base: 1m.) protégé par un larnier de lauzes, qui étaye la façade, et qui a la même largeur de base. Cette proposition devra être avalisée par un sondage qui confirmera ou infirmera la consistance des murs.

Gilbert MASSOL, 3 impasse du castellet 34240 LAMALOU-les-BAINS.

**Jean-Pierre ROUANET, 13 rue du Cloître, 34220 SAINT-PONS de THOMIERES

Sté Arch et Hist. des Hauts Cantons de l'Hérault, Bull. n°27-2004

Gilbert MASSOL et Jean-Pierre ROUANET

Ces modifications - mineures - auraient le grand avantage de permettre de mieux apprécier quelques éléments d'architecture du portail et., notamment, l'arc de décharge plein cintre, le linteau monolithe en bâtière, ainsi que les jambages et leurs impostes saillantes, ensemble littéralement écrasé par un contrefort massif, inesthétique, ayant apparemment perdu toute fonction, et occulté par un avant-corps attentatoire qui barre l'arc de décharge auquel a été malheureusement fixé sa couverture.

Note : La démolition de l'avant et de son mur d'appui latéral a reçu l'avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France, M. Alain Vernet ; 19 juin 2000).



Le clocher-porche (Photo G. Massol - 1955)



L'avant-corps (Photo G. Massol - 1999)



Détail du portail (Photo G. Massol - 1964)

Nouveau regard sur l'église paroissiale N.-D. de Douch.

XXX

Dans un précédent article (Bull. de la SAHCH N° 23, 2000, page 228), nous avons reproduit un plan de l'église paroissiale de Douch dû au chanoine J. Giry (1954). A la suite d'investigations, tant dans la nef que dans le clocher, suscitées par la découverte de curieuses particularités architectoniques, nous avons été amenés à revoir certaines mesures. Les résultats obtenus nous ont permis de faire plusieurs observations inattendues, qui provoquent autant d'interrogations, concernant notamment la variation (de 0,60 à 1,60m) de l'épaisseur des murs de la nef (aveugle) : la position désaxée des bras du transept, ainsi que la disposition et la structure des chapelles latérales : voûte plein cintre pour celle qui est orientée au nord, voûte sur croisée d'ogives concernat celle orientée au sud. L'abside, avec son mur plus étroit que celui de la nef, pourrait-elle être datée du XVII^e siècle, comme les chapelles latérales, et avoir remplacé un chevet plat ?

Par ailleurs, le clocher, de construction plus tardive que l'édification de la nef primitive, (X^e-XI^e s.), et contemporain de l'extension de celle-ci (XII^e s.), est accolé à la façade sud, et non associé à la maçonnerie du mur gouttereau, au niveau duquel nous intrigue la présence d'un arc brisé qui a été obturé - ancienne entrée de l'édifice précédant la construction du clocher ?

Le premier niveau du clocher faisant office de porche d'entrée, ne comporte pas d'escalier permettant d'accéder au second niveau (d'où part un escalier qui dessert les troisième et quatrième niveaux). On accède donc au second niveau par la tribune de l'église ou bien en utilisant une trappe percée dans la voûte du porche. La présence de meurtrières suggère un rôle défensif du clocher - les trous de boulins du troisième étage étaient-ils destinés à recevoir des pièces de bois devant supporter des hourds, dans l'hypothèse d'une église fortifiée ? Une porte, à ce niveau donne sur l'extérieur ! Seuls, des sondages pourraient permettre d'obtenir quelques réponses aux nombreuses questions soulevées, aussi bien en ce qui concerne la nef que le clocher, d'époques différentes.

Dans un premier temps, nous pensons que les relevés exécutés par J.-P. Rouanet permettront de mieux déterminer les caractéristiques de l'édifice dans la perspective de voir entreprise une étude exhaustive par des médiévistes. Il y a fort à penser que des surprises pourraient en résulter. C'est aussi l'avis de Robert Gourdiolle, qui a eu l'amabilité de se joindre à nous lors de notre visite du site effectuée le 27 octobre 2003, et auquel nous adressons nos vifs remerciements.

XXX

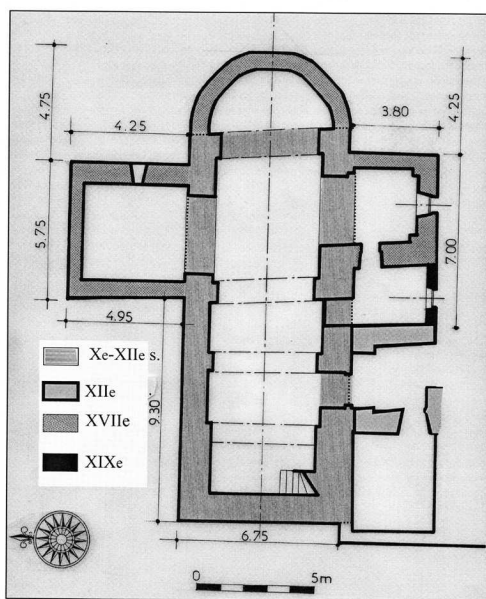
Ce même jour, nous avons été heureux de constater que des travaux de réhabilitation de la chapelle N.D. de l'Assomption, située à Douch même, avaient été entrepris par la commune. Au moment où nous rédigeons cette Note, la voûte a été consolidée et a reçu une nouvelle couverture de lauzes ; les façades ont été décroûtées au vif de la pierre et un clocheton a été mis en place, couronnant le pignon de la façade d'entrée. Reste à traiter : le recrépissage des façades et l'aménagement de l'accès.

Cette chapelle avait fait l'objet d'un article (G. Massol, J.P. Rouanet) dans le Bulletin de la SAHCH N° 24-2001, p. 151-152.

Note concernant l'église paroissiale.

En 1963, mise en place de la grille du porche d'entrée, exécutée par J. Roussel du Cabaret de Rosis. Sa réalisation avait été prise en charge par les Bâtiments de France (M. Chazaud Conservateur)

Gilbert MASSOL et Jean-Pierre ROUANET



Plan de l'église de Douch (Relevé J.-P. Rouanet -2003)

En 1968, à l'initiative de l'Association du parc national du Caroux, grâce à l'aide généreuse de Madame la Baronne Edith de Vulliod, et l'accord de la municipalité de Rosis, il a été procédé, par l'entreprise Félix Mounis, à la réfection des façades de l'église, au rejointoiement du clocher jusqu'au premier cordon, et à la pose de deux fenêtres confectionnées par J. Roussel. (Montant global : 4.355 frs).

En 1958, deux vitraux avaient été posés dans l'abside, offerts par des donateurs anonymes).

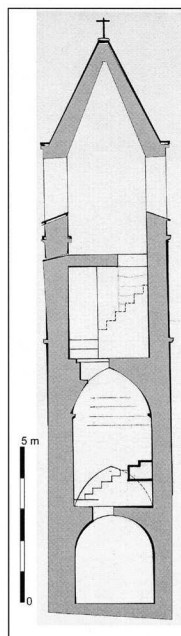
Remarques : Nous avons pu constater le mauvais état du parement du troisième

Nouveau regard sur l'église paroissiale N.-D. de Douch.

niveau du clocher ainsi que des linteaux cintrés des quatre fenêtres éclairant la chambre des cloches. La voûte de la nef laisse voir d'importantes traces d'humidité, qu'explique un certain désordre des lauzes de couverture. Des travaux de réhabilitation nous paraissent revêtir une certaine urgence ☐



Le presbytère de Douch.
(Photo H. Lefebvre. - 1950)



Coupe du clocher de Douch (Relevé J.-P. Rouanet - 2003)